

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 25 octobre 2022

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 12/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 9

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Didier SACCO par Carole VERGÉ

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Béatrice GAMBUS

Objet: CONVENTION POUR MISSION D'ANALYSE DE PROJET ENERGIE RENOUELABLE - DE_2022_43

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 300 € pour une durée de 1 an.

A titre indicatif, la décomposition des forfaits par taille de collectivité :

Taille de la collectivité (*)	Coût global
1-500 habitants	300 €
501-1000 habitants	600 €
1001-2000 habitants	800 €
2001-6000 habitants	2 000 €
6001-9000 habitants	2 200 €
Plus de 9000 habitants	2 500 €

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 26/10/2022

011-211100102-20221025-DE_2022_43-DE

EPCI (**)

1 500 €

(*) Population municipale INSEE

(**) projet sur le patrimoine de l'EPCI

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal/Communautaire :

-DECIDE de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN ; pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture situé sur le Foyer Municipal

-DESIGNE M. SALVAT Christophe et M. HUGEL Ferdinand en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse de projet ENR ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___/___/ 20___ et publié ou notifié le ___/___/ 20___
